VSRB VA ABRS

Rapport de gestion
2023

« La capitalisation des banques est l'un des piliers de stabilité de la place bancaire. Grâce à leur responsabilité entrepreneuriale, les banques régionales surpassent les exigences réglementaires. »

Sommaire

Avant-propos 4

Activités 2023 6

Rapport annuel 9

Perspectives 2024 13

Lignes de défense efficaces pour une place financière stable :

Interview Markus Gygax 14

Interview Marianne Wildi 16

Structure associative 18

Chiffres clés 19

Tribune d'invité de Prof. em. Heinz Zimmermann et Prof. Pascal Böni :

Place bancaire forte grâce à des instruments prospectifs 20

Taskforces 23

Conseil d'administration et secrétariat 29

Membres de l'Association 30

Avant-propos

Le revirement des taux d'intérêt au cours de l'année 2022 a marqué une normalisation des marchés financiers, contribuant à un début prometteur à l'année 2023 sous revue. La place financière suisse a toutefois subi un choc dès mars: Credit Suisse (CS) en situation menaçante a dû être repris par UBS en recourant à des garanties étatiques.

Le rapport sur la stabilité financière 2022 de la Banque nationale suisse (BNS) faisait déjà état de la montée en puissance des primes de couverture de crédit (CDS) de CS au premier trimestre 2022. Malgré ces difficultés évaluées tôt déjà par le marché, l'imprévu est survenu un an plus tard. Les marchés financiers ont pu être largement apaisés grâce à l'intervention rapide de la Confédération en mars 2023.

Des questions se sont rapidement posées à deux niveaux pour les banques régionales: d'une part, l'incertitude régnait quant aux réactions de la clientèle. D'autre part, des craintes étaient soulevées quant aux conséquences réglementaires générales. Les réactions de la clientèle ont toutefois été limitées, à considérer comme une preuve de confiance dans les activités solides des banques régionales. En ce qui concerne les conséquences réglementaires possibles, différents scénarios restaient envisageables à la fin de 2023, allant de pseudo-solutions dans des domaines indirectement liés aux causes de la crise de CS au renforcement général de la réglementation, indépendamment des profils de risque des modèles d'affaires.

Plus précisément, en 2023, l'accent a été mis sur la discussion relative à l'approvisionnement en liquidités des banques en cas de crise. Du point de vue des banques régionales, il existe un risque que des distorsions de concurrence supplémentaires se produisent en raison de l'utilisation de nouveaux instruments par la Confédération et la Banque nationale. C'est pourquoi l'Association des banques régionales suisses (ABRS) s'est activement impliquée dans le débat politique.

En plus de représenter les intérêts, l'ABRS a élargi ses services internes: lors de webinaires, des sujets présentant un intérêt particulier pour les banques régionales ont été abordés et discutés. Après les expériences positives pendant la crise du coronavirus, cette offre a également rencontré une réponse positive au cours de l'année sous revue. Elle comble un fossé entre les événements physiques avec des conférences et des échanges d'expériences d'une part et les communications écrites via des canaux internes d'autre part.

En outre, certains dossiers réglementaires ont été traités par les onze taskforces internes à l'Association, chacune spécialisée thématiquement.

Markus Gygax, président, et Jürg de Spindler, directeur.

Leurs dirigeants agissent comme représentants de l'ABRS dans le monde extérieur en siégeant dans les instances de la place financière suisse, la plupart dans le cadre de l'ASB. En étroite coopération avec le secrétariat de l'ABRS, qui entretient également des contacts directs avec les autorités et la politique, il est ainsi garanti que les attentes des banques régionales soient défendues en temps opportun dans le processus de régulation. Le conseil d'administration de l'ABRS soutient ce processus entre autres dans le cadre des rencontres annuelles au sommet avec la FINMA et la BNS.

Un grand merci revient à toutes les personnes des banques membres, dont l'activité de milice vient s'ajouter à leurs obligations professionnelles, pour leur engagement à l'échelon de l'Association.

Markus Gygax
Président

Jürg de Spindler
Directeur

Activités 2023

24 janvier, rencontre des délégué.e.s ABRS

Après une pause de deux ans, les représentant·e·s de l'ABRS ont été invité·e·s à un apéritif à la «Welle 7» à Berne. Comme à l'accoutumée, un conférencier invité de la politique a ouvert l'événement, en la personne de Benedikt Würth, député au Conseil des États suisse et membre du conseil d'administration d'acrevis Bank AG, qui a pris position sur les conditions-cadres réglementaires de la place financière suisse.

Photos: Ben Zurbriggen

1er juin, Assemblée générale ABRS

Lors de la 6e Assemblée générale ordinaire de l'ABRS, Rolf Zaugg a fait ses adieux à la scène bancaire régionale après de nombreuses années d'activités au sein de la Bank Avera Genossenschaft. Son siège au conseil d'administration a été repris par son successeur dans la banque, André Wegmann. Après la partie statutaire, Heinz Zimmermann, prof. de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Bâle, a exposé la situation actuelle de la place financière suisse et sa solidité. Les représentant·e·s des banques régionales se sont réuni·e·s à cette fin au Bellevue Palace à Berne.

12 juin, manifestation de réseau IPBD

L'événement de réseautage de l'Intergroupe parlementaire banques domestiques (IPBD) a eu lieu cette fois dans la salle voûtée sur la tour de la cathédrale de Berne. Les hauts représentants de la Coordination des banques domestiques (CBD) – Bruno Thürig, Thomas A. Müller, Markus Gygax et Manuel Kunzelmann – ont été interpelés sur la situation actuelle de la politique financière, en particulier à la lumière de la crise de CS et de ses effets possibles sur les banques domestiques, et sur la régulation de la place financière.

Photos: Ben Zurbriggen

Photos: Ben Zurbriggen

15 novembre, manifestation spécialisée ABRS

Cette année, la manifestation de l'ABRS à Aarau s'est concentrée sur le sujet d'une actualité brûlante de la cybersécurité dans le contexte des banques régionales. Trois personnalités compétentes ont analysé le sujet d'une manière substantielle et pratique. Le panel a été rejoint par deux spécialistes d'établissements membres qui ont partagé leurs points de vue et leurs expériences avec un auditoire impliqué. Les nombreux participant·e·s venaient de divers secteurs de la scène bancaire régionale et allaient de spécialistes à des directeur·trice·s de banque en passant par des membres du conseil d'administration.

Photos: Ben Zurbriggen

4 décembre, manifestation spécialisée IPBD

Pour lancer la session d'hiver, l'IPBD a invité à une table ronde consacrée au thème «Service universel dans le trafic des paiements – une antiquité?» au Raiffeisen Forum à Berne. L'événement conçu conformément à la rotation établie par l'ABRS a été suivi par des politicien·ne·s de renom.

Photos: Pascale Amez

Rapport annuel

Les activités internes de l'Association

Lors de la rencontre des délégué·e·s du 24 janvier 2023, l'ABRS a de nouveau pu démontrer son engagement envers le personnel des établissements membres. L'événement à la « Welle 7 » à Berne honore le travail de milice dans les instances internes à l'Association et externes. Cette fois-ci, l'invité traditionnel du Parlement était Benedikt Würth, député du Conseil des États de Saint-Gall, également membre du conseil d'administration d'acrevis Bank AG. Il a expliqué avec passion les défis économiques et réglementaires en tirant des parallèles avec la place financière. Les nombreux participants en ont profité pour poser des questions afin d'approfondir des sujets d'actualité, mais aussi pour échanger des informations de manière informelle lors de l'apéritif.

L'Assemblée générale a eu lieu le 1er juin 2023, comme le veut le tournus dans le vénérable Hotel Bellevue Palace à Berne. Outre les points habituels figurant à l'ordre du jour, un nouveau siège de membre devait être pourvu à la suite de la démission de Rolf Zaugg du conseil d'administration. Son successeur, André Wegmann, président de la Direction de la Bank Avera Genossenschaft, a été élu à l'unanimité. Le conférencier invité était Heinz Zimmermann, prof. à la Faculté des sciences économiques de l'Université de Bâle. Il a donné une conférence sur le thème «Place financière suisse – un test de simulation de crise d'ordre politique», fournissant un aperçu vivifiant et non déformé des interrelations d'ordre politique régissant la place financière. Se référant aux deux dimensions fondamentales du modèle économique bancaire, la capitalisation et la liquidité, il a souligné en tant qu'économiste leur pertinence pour une place financière stable. Entre autres choses, l'étude de Zimmermann sur l'évolution historique de la capitalisation des banques suisses par groupes bancaires a été révélatrice (voir aussi sa propre contribution en page 20). Il en a conclu que la FINMA devrait s'appuyer explicitement sur les données du marché, que la solidité des banques exige une capitalisation adaptée au risque et que la BNS pourrait mieux gérer les crises futures grâce à des options de liquidité à créer.

Le 15 novembre 2023, la manifestation spécialisée consacrée au thème «Cybersécurité: risques pour les banques régionales» s'est tenue dans l'élégant bâtiment «kultur & kongresshaus aarau». La participation supérieure à la moyenne de plus de 80 membres de conseils d'administration, de membres de direction et de responsables de domaines spécialisés a témoigné de la pertinence du sujet également pour les banques régionales. En conséquence, le point de vue habituel sous trois angles, suivi d'un panel élargi, a suscité de nombreuses questions et discussions. En se basant sur l'histoire des origines associatives, Alexandra Arni, CEO Swiss FS-CSC, a souligné son rôle central de plateforme d'échanges institutionnalisés entre les autorités et le secteur financier. Outre les banques, les compagnies d'assurance sont représentées au sein de Swiss FS-CSC, où est actif le deuxième intervenant, René Buff, Group Underwriting de Helvetia Assurances. Il a été en mesure de fournir une description instructive des risques spécifiques au niveau des banques régionales et des indications utiles pour relever les défis pertinents. Le troisième point de vue, les risques pour les banques régionales, a été abordé par Ralf Luchsinger, responsable TIC à la Bank Avera Genossenschaft. En raison de la taille de son établissement, il a préconisé une approche de gestion des cyberrisques se situant entre une externalisation étendue et des solutions internes complètes. Les caractéristiques du concept de la Bank Avera Genossenschaft incluent non seulement le cloud, mais aussi les

ressources organisationnelles adéquates en personnel et la séparation entre le Chief Information Officer (CIO) et le Chief Information Security Officer (CISO).

Enfin, deux représentants des autres approches ont rejoint le podium, Hans Ulrich Amsler, CISO de la Banque Valiant SA, et Andreas Siegrist, membre de la Direction d'ESPRIT Netzwerk AG. 25 banques sont connectées à ce réseau. Cela a permis aux participant·e·s d'apprendre diverses façons éprouvées d'assurer la cybersécurité au niveau des banques régionales. Le populaire lunch dînatoire qui a suivi a été activement utilisé pour approfondir l'échange d'expériences.

Pour 2023, l'Association s'est fixé pour objectif d'élargir la gamme des webinaires. Après les expériences encourageantes initiales de l'année précédente, l'ABRS offre à ses établissements membres l'occasion d'en apprendre davantage sur les questions réglementaires pertinentes, de manière efficace et en échange direct avec des intervenants compétents. En janvier déjà, deux webinaires ont suivi sur la durabilité dans l'octroi de crédits. Des sujets de discussion sur la réforme du droit coopératif ont suivi (un tiers des établissements membres ont la forme juridique de la coopérative), sur l'importance des indicateurs réglementaires des banques et sur la durabilité dans le conseil en placement. Lors de la conception des webinaires et de la sélection des intervenants, l'attention est toujours portée sur la pertinence pratique du sujet, tandis qu'il est renoncé aux présentations publicitaires traditionnelles de fournisseurs de services.

L'organe suprême de direction de l'ABRS est le conseil d'administration (CA-ABRS), composé de onze personnalités de la direction opérationnelle ou du conseil d'administration des établissements membres. Selon les statuts, le premier groupe doit former la majorité. Au cours de l'année sous revue, le CA-ABRS s'est réuni en janvier immédiatement avant la rencontre des délégué·e·s, puis en mars et septembre. La dernière réunion a eu lieu à Zurich chez LLB (Schweiz) AG, créée peu de temps auparavant pour succéder à la Bank Linth LLB AG. Lors de ses réunions, le CA-ABRS évalue les affaires courantes du groupe d'intérêt, supervise les activités des taskforces et échange des informations sur les sujets d'actualité de la place financière. Le directeur y participe et rend compte de ses activités. La réunion de mars est généralement associée à un événement culturel. Cette fois-ci, suite à sa réunion chez acrevis Bank AG, le conseil d'administration a parcouru la bibliothèque abbatiale de Saint-Gall dans le cadre d'une visite guidée stimulante.

L'une des tâches du directeur est l'échange direct toujours gratifiant et instructif avec les établissements membres à travers des visites régulières sur place. Celles-ci ont lieu principalement lors d'un changement de direction ou afin de présenter l'Association et ses activités lors d'une réunion du conseil d'administration. La diversité des présences des établissements membres, comme le montrent les sujets photo annuels aux pages 30 et 31, est une caractéristique des banques régionales. Elles s'intègrent ainsi dans les réalités culturelles et locales de leur région. Cet ancrage inclut également le fait que les collaborateur·trice·s des établissements maintiennent généralement le contact avec la clientèle au-delà du niveau professionnel.

Réunions au sommet

La réunion annuelle au sommet avec la BNS a eu lieu en mai 2023, traditionnellement auprès de la Banque Valiant SA à la Place fédérale à Berne. Les trois membres de la présidence, sous la direction de Thomas J. Jordan, prof., ont brièvement discuté de la situation de la politique monétaire et ont profité de l'occasion pour échanger des points de vue des banques régionales directement avec les cadres dirigeants. Les explications de Andréa M. Maechler sur l'état des choses dans la poursuite de la numérisation des transactions de paiement ont également suscité l'intérêt. Martin Schlegel s'est concentré sur le marché immobilier suisse et a abordé le thème de l'Emergency Liquidity Assistance (ELA). La délégation de l'ABRS, composée de membres du conseil d'administration et du directeur, a profité de l'occasion pour partager ses expériences et évaluations sur l'environnement réglementaire et de marché des banques régionales.

En octobre 2023, la rencontre au sommet annuelle a eu lieu avec la FINMA, dont la délégation était à nouveau conduite par Marlene Amstad, prof., présidente du conseil d'administration. Du côté de l'ABRS, la délégation était composée de membres du conseil d'administration et du directeur. Outre les projets réglementaires actuels, la gestion de la crise de CS a joué un rôle majeur.

Comment les taskforces entrent en action

En présence d'un nouveau dossier réglementaire à traiter, le secrétariat de l'ABRS fournit les documents requis à la taskforce compétente. Le chef de file (lead) de la taskforce ou un autre membre prend en charge la conduite thématique. Comme l'ABRS exerce principalement des activités de représentation des banques régionales dans le cadre de l'ASB, les prises de position passent à ses instances compétentes par le biais des représentant·e·s de l'ABRS. Dans des cas justifiés, l'ABRS utilise également la possibilité de placer des requêtes en son nom propre ou dans le cadre de la CBD.
La CBD comprend les (groupes de) banques qui opèrent presque exclusivement sur le plan national, c'est-à-dire, outre l'ABRS, l'Union des banques cantonales suisses (UBCS), la Banque Migros et Raiffeisen Suisse. Dans le cadre de réunions régulières au niveau du groupe de travail et du Comité, des préoccupations communes sont définies, qui sont ensuite représentées tant dans le cadre de l'ASB que sur le plan politique.

Travail de relations publiques de l'ABRS

L'ABRS fournit des informations complètes en deux langues sur les banques régionales de Suisse sur son site www.vsrb.ch. Les prises de position publiques sur des affaires politiques pertinentes et des manifestations de l'Association y sont publiées. En outre, nous y trouvons des chiffres clés informatifs des établissements membres et un bref résumé historique des banques régionales.
Un nouveau profil LinkedIn a été créé à l'occasion de l'Assemblée générale 2023. L'ABRS utilise ce canal pour rendre compte de ses activités, notamment des événements. Le nombre d'intéressé·e·s qui suivent l'ABRS a heureusement fortement augmenté en peu de temps et dépasse largement la scène bancaire régionale.

Questions réglementaires

Pour l'évaluation de dossiers réglementaires, l'ABRS s'appuie sur ses onze taskforces, qui sont composées d'un maximum de huit expert·e·s d'établissements membres (voir l'énumération à la page 28). Le secrétariat assure la distribution interne ciblée de la documentation nécessaire et la soumission en temps voulu des prises de position aux acteurs concernés de la place financière suisse. Les rapports abrégés à partir de la page 23 donnent un aperçu des sujets spécifiques qui étaient au premier plan dans les taskforces en 2023.

En outre, les questions revêtant une importance particulière pour les banques régionales sont coordonnées par le directeur, à la fois à titre intertaskforce qu'avec la participation du CA-ABRS. Cette coordination est nécessaire après que le Parlement a éveillé la nécessité de remettre en question fondamentalement les règles de la place financière suisse dans le sillage de la crise de CS. Conformément au consensus trouvé au niveau sectoriel, l'ABRS a préconisé la réserve dans les interventions réglementaires ponctuelles et a donc contribué à la suspension du traitement PLB prématuré.

Deux aspects seront importants pour l'ABRS en vue des débats politiques attendus au cours de l'année 2024 sur un grand nombre d'initiatives parlementaires. D'une part, la faillite d'une seule banque ne devrait pas conduire à un durcissement général de la réglementation, mais plutôt à se concentrer sur des corrections en adéquation avec les risques. D'autre part, sur la base de l'expertise économique, la concurrence ne devrait pas être faussée par des instruments et des précautions sélectifs.

Lignes directrices sur l'évaluation de base d'innovations réglementaires par l'ABRS

- **Same business, same rules:** le code des obligations garantit l'idée de base des mêmes règles pour toutes les activités commerciales.
- **Same risks, same rules:** depuis la première loi sur les banques et les caisses d'épargne datant de 1934, l'idée prioritaire était de réduire de manière ciblée les risques sectoriels par le biais d'un droit spécial. Par conséquent, il est impératif de classer les réglementations en fonction des profils de risque sous-jacents.
- **Proportionnalité:** le principe d'échelonner la réglementation en fonction du degré de complexité des modèles d'affaires ou de la concevoir en adéquation avec les risques découle de l'idée de base du droit bancaire et ne constitue donc pas un privilège.
- **Pas de politique structurelle:** tout comme la réglementation ne devrait pas servir à prolonger la vie de structures sectorielles dépassées, il n'est pas souhaitable de forcer de telles structures à changer. Une telle idée échoue déjà par le fait que cela suppose une vision précise de l'avenir des modèles d'affaires d'un secteur.
- **Responsabilité entrepreneuriale:** plus le champ de manœuvre entrepreneurial est contrôlé par des règles restrictives ou prescriptives, plus le danger de risque moral (moral hazard ou fausses incitations) augmente au détriment de la responsabilité.

Dans le sens de contributions à la discussion pour les débats à venir suivent deux interviews avec le président et la vice-présidente de l'ABRS et un article d'experts éprouvés.

Perspectives 2024

Deux sujets récurrents figureront à l'ordre du jour de la régulation des marchés financiers également en 2024: le blanchiment d'argent et le développement durable. En ce qui concerne le premier, on suppose que le message sera transmis d'ici le milieu de l'année. En raison de la controverse sur la responsabilité principale du registre dit de transparence dans le cadre de la procédure de consultation, le projet devra probablement être activement surveillé par la branche. En ce qui concerne le développement durable, l'accent est mis sur la lutte contre l'écoblanchiment (Greenwashing). Étant donné que la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) fournit déjà une base juridique correspondante, il conviendra de préciser dans quelle mesure il existe un vide réglementaire et si l'autorégulation déjà entrée en vigueur constitue un complément suffisant.

À la suite de la crise de CS, un rare créneau s'est ouvert pendant lequel la réglementation de la place financière peut être vérifiée en matière de solidité. Les nombreuses interventions soumises cet été reflètent des idées généreuses sur les adaptations possibles des «règles du jeu». Le Conseil fédéral, dans son rapport «Too big to fail» à ce sujet au printemps, y apportera également des réponses en plus d'une propre évaluation de la situation. Afin de renforcer la place financière, il sera nécessaire d'identifier les problèmes fondamentaux de manière économiquement objective et d'entreprendre en conséquence des ajustements ciblés de la régulation. L'accent doit être mis sur la solidité des banques, qui repose sur une capitalisation et une liquidité en adéquation avec les risques. Il s'agit de la première ligne de défense dans l'esprit du Conseil fédéral, dont l'orientation plus stricte selon les principes commerciaux réduit directement la pression sur la deuxième (ELA/LCGH) et la troisième ligne de défense (PLB). Cela compense aussi le «risque moral» qui influence également la culture de gestion et la politique de rémunération d'une banque. En fin de compte, le rapport de la Commission d'enquête parlementaire (CEP), attendu pour l'automne, fournira probablement des indications sur les ajustements par la supervision étatique, fermant ainsi le créneau de «refonte générale» de la régulation de la place financière.

2024 apportera également des éclaircissements dans deux autres projets de réforme réglementaire. Le droit de la société coopérative et la prévoyance sont d'importance pour les banques régionales. La première question, du point de vue des banques coopératives, qui représentent un tiers des membres de l'ABRS, concerne le maintien de portée libérale de la forme juridique. Cette flexibilité est également une condition fondamentale nécessaire compte tenu des besoins croissants de nouvelles formes de coopération dans le contexte de numérisation du secteur bancaire. Le deuxième thème consistera à rendre le pilier 3a plus flexible par le biais d'opportunités de rachat dans le sens d'une véritable option pour renforcer substantiellement la propre prévoyance.

Lignes de défense efficaces pour une place financière stable

L'État veut renforcer l'approvisionnement en liquidités des banques en cas d'urgence. Mais qu'est-ce que cela signifie pour les banques régionales? Markus Gygax et Marianne Wildi donnent leurs appréciations pour l'avenir.

Texte et interviews: Janine Radlingmayr

Markus Gygax

Égalité des chances pour tous!

Markus Gygax, président de l'ABRS, souhaite des garanties équitables pour les banques régionales, et cela inscrites noir sur blanc. Il est essentiel que l'État évite les distorsions de concurrence. Mais le premier banquier régional ne se fait pas de souci sur la stabilité financière de la Suisse.

Monsieur Gygax, retour sur 2023: comment cela s'est-il passé pour les banques régionales?

2023 entre dans les livres d'histoire: toutes les banques de détail en ont bénéficié. Il y a eu de très bons accroissements de rendement. Nous pouvons enfin respirer, une opportunité que nous devons utiliser pour nous remettre en forme, car le risque de baisse des taux d'intérêt n'est pas écarté. Alors que les taux d'intérêt et les hypothèques étaient précédemment inférieurs à zéro et déclenchaient de véritables inquiétudes existentielles, nos paramètres sont à nouveau positifs depuis 2023.

Considérez-vous également comme un fait positif que le Conseil fédéral ait mis en procédure de consultation, le 6 septembre 2023, dans la révision de la loi sur les banques, l'«Introduction d'un Public Liquidity Backstop» (PLB)?

La législation en matière de liquidité devrait être consultée indépendamment de la crise de CS. Tous les pays qui nous entourent connaissent cet instrument utile et incontesté qu'est le PLB. Si le PLB n'était pas introduit, ce serait une catastrophe: la crédibilité de la place financière suisse serait menacée. En principe, le PLB est décisif au niveau international, car il confirme à l'étranger que la Suisse est une place financière digne de confiance et peut réagir en cas de crise.

La liquidité est toujours le facteur critique dans notre branche. En tant qu'ABRS, nous devons donc d'abord nous pencher sur l'optique générale. Cependant, comme la troisième ligne de défense est en cours d'élaboration en cas de pénurie de liquidité, la situation se complexifiera pour les banques régionales. En effet, plus de 80 % du volume des prêts hypothécaires seraient en fait sous la protection de l'État – une distorsion massive de la concurrence. On a certes toujours su que les grandes banques ne seraient pas abandonnées. Mais jusqu'à présent, cela ne figurait nulle part noir sur blanc.

Le champ d'application objectif n'a donc profité qu'aux banques d'importance systémique. Quels inconvénients cela pourrait-il entraîner à long terme?

Un grave désavantage concurrentiel: il est clair sur le marché que ceux qui ont la garantie de l'État sont mieux lotis. Une enquête de la Banque nationale indique que les marchés financiers des banques d'importance systémique supposent qu'elles seront aidées en cas d'urgence. Cela équivaut à une garantie de facto de l'État avec un avantage de refinancement de moitié à un pour cent entier, existentiel à long terme dans notre branche et tout simplement inacceptable pour nous.

Vous ne remettez donc pas en question l'instrument du PLB, mais la mise en œuvre envisagée?

Oui, il s'agit du cercle des bénéficiaires. Mais si, dans le cas de la troisième ligne de défense, on ne parle que d'une seule possibilité d'aide et non d'une garantie, pourquoi le cercle des banques éligibles au PLB ne devait-il pas être étendu à toutes les banques, qu'est-ce qui pouvait affecter la stabilité et la réputation de la place financière? Pourquoi le Conseil fédéral, qui décide du déploiement du PLB en tant qu'autorité suprême, devrait-il être limité au préalable dans son évaluation de la situation? Il décide qui il sauvera ou pas. Aux États-Unis, le printemps 2023 a montré en particulier que des incertitudes peuvent également provenir de banques ne présentant pas d'importance systémique. Cela signifie que l'aide de trésorerie ne devrait pas être liée à l'importance systémique d'un établissement particulier.

À quoi ressemblerait le projet de loi?

On ne lirait nulle part que seules les banques d'importance systémique seraient aidées, mais que le Conseil fédéral décide, sur la base de critères, qui a droit au mécanisme public de garantie des liquidités (PLB). Les banques régionales pourraient alors également l'affirmer à tout analyste ou investisseur: avec nous, vous ne rencontrez pas de désavantage en termes de sécurité. Surtout si la deuxième ligne de défense est étendue à tous. Nous exigeons simplement l'égalité des chances pour tous!

Quelle influence l'ABRS espère-t-elle pouvoir prendre?

Nous défendons nos positions avec l'Association suisse des banquiers. L'introduction du PLB consacre dans la loi la volonté de l'État de soutenir les banques d'importance systémique. Ce faisant, l'État exclut explicitement toutes les autres banques et crée une société à deux vitesses. Beaucoup de travail d'explication est nécessaire ici. Si la troisième ligne de défense n'aboutit toutefois pas comme nous le souhaiterions pour le moment, nous continuerons à soutenir l'extension de la deuxième ligne de défense ELA/LCGH.

Êtes-vous préoccupé par la stabilité financière si cela devait arriver autrement?

Oui, car la stabilité de la place financière suisse dépend de la solidité des banques. Les banques régionales sont guidées par le risque entrepreneurial proprement dit dans le cadre de la première ligne de défense, et cela va au-delà des exigences réglementaires. Les deuxième et troisième lignes de défense, en revanche, ne peuvent contribuer à la stabilité que si elles sont efficaces et ne faussent pas la concurrence.

2024 sera donc une année passionnante pour les banques régionales: qu'en espérez-vous?

Que les trois lignes de défense soient conçues d'une manière efficace.

Nous sommes petits, mais diversifiés

Marianne Wildi, vice-présidente de l'ABRS, espère l'extension à des garanties pouvant être prises en compte en cas d'urgence: de cette manière, les banques régionales suisses peuvent contribuer à la stabilité de la place financière. Son établissement est impliqué à titre consultatif dans le projet d'extension de la liquidité en échange de garanties hypothécaires (LCGH).

Marianne Wildi

Madame Wildi, vous passerez à l'Hypothekarbank Lenzburg AG en 2024 du poste de CEO au conseil d'administration. Qu'espérez-vous pour l'ABRS cette année?

2024 sera certainement une année réussie pour nous, les banques régionales. Il est toujours bon que les taux d'intérêt soient à nouveau légèrement supérieurs à zéro. J'espère également que nous, les banques régionales, conserverons notre attractivité en tant qu'employeurs et la confiance de notre clientèle. J'estime que le contact personnel continue d'avoir de l'importance: émotionnellement et sur le plan fonctionnel. Nous marquons des points grâce à notre personnalité et à la confiance placée en nous – également dans le futur.

En parlant de confiance: celle-ci a souffert dans la branche avec la crise de CS en 2023.

L'avantage des banques régionales est une fois de plus apparu à travers précisément cette perte de confiance dans les grandes banques. Nous sommes proches de notre clientèle et convainquons en gardant les pieds sur terre. Dans le passé, beaucoup ont parlé de confiance dans la branche, et personne n'a ressenti ce que cela voulait dire concrètement. La crise de CS a vu ce que cela signifie de perdre confiance.

Au cours de la crise de l'année dernière, la Banque nationale suisse (BNS) a décidé d'accorder l'Emergency Liquidity Assistance (ELA) à toutes les banques suisses actives dans le secteur du crédit hypothécaire, et pas seulement à celles d'importance systémique.

Quel est votre point de vue à ce sujet?

Nous avons effectivement traité de l'aide de liquidités extraordinaire avant le cas d'urgence de CS. Avec la crise de CS, il est rapidement devenu clair à quoi sert l'ELA. Et pas seulement pour les grandes banques, mais aussi pour les banques régionales. Pour cette raison, la Banque nationale nous a approchés avec un projet.

À quoi cela ressemble-t-il exactement?

Il s'agit d'étendre l'ELA, jusqu'à présent reservée aux banques d'importance systémique. Cette extension du dispositif de la BNS à d'autres banques est appelée «Liquidités en échange de garanties hypothécaires» (LCGH). L'avantage pour une banque régionale: en tant que Hypothekarbank Lenzburg, par exemple, nous pouvons accroître l'efficacité de nos processus et stimuler la numérisation comme effet secondaire du projet. Ceci est important pour, en tant que banque régionale, ne pas perdre contact avec la place financière suisse.

Pourquoi vous engagez-vous également pour LCGH?

La Banque nationale s'est ouverte et a donné une chance aux petites banques régionales de participer à ce projet. J'ai trouvé ce propos formidable. Des problèmes ont ensuite été rencontrés lors de la mise en œuvre. En fait, le temps est compté et la conversion de toutes les cédules hypothécaires physiques en équivalents de registre représente beaucoup de travail. Mais nous voulions les numériser et ainsi investir dans l'avenir.

Il s'agit donc d'une combinaison de l'opportunité que nous avons reçue de la Banque nationale et de notre capacité à optimiser les processus.

Comment travaillez-vous ensemble dans le projet?

Un avantage énorme pour l'ABRS est que nous sommes en contact avec les interlocuteurs de la Banque nationale directement via les projets ELA ou LCGH. En tant que banques régionales, nous pouvons donc expliquer pourquoi nous mettons en œuvre telle ou telle chose, de quelle manière et à quelle vitesse.

L'extension du dispositif de la BNS signifie-t-elle que les banques régionales pourront à l'avenir faire valoir toutes leurs garanties en cas de pénurie de liquidités?

Les discussions sur ce qui est accepté ou non comme garantie sont toujours en cours. La question de savoir comment nous traitons les biens immobiliers à titre de garantie qui ont déjà été nantis auprès de la Banque des lettres de gage ou de la centrale de lettres de gage est également soulevée ici. En tant que banque régionale, nous devons signaler de tels problèmes dans ce projet, car une course entre la Banque des lettres de gage et la BNS pour les mêmes garanties ne nous amène pas plus loin et ne crée pas l'extension substantielle souhaitée des liquidités en cas d'urgence.

Qu'espérez-vous donc de l'extension?

En tant qu'ABRS, nous espérons l'extension des garanties reconnues – nous, les banques régionales, sommes certes petites, mais diversifiées. La BNS reconnaîtra-t-elle les objets commerciaux ou les prêts agricoles comme garanties à l'avenir? En cas d'urgence, la BNS devrait accepter plus de garanties des banques régionales que les simples maisons unifamiliales classiques. À l'avenir, nous devrions être en mesure de mieux utiliser le potentiel des garanties, par exemple en tenant pleinement compte des prêts aux entreprises et en redimensionnant les déductions. Après tout, ces crédits sont également garantis en majorité par un gage immobilier. La Banque des lettres de gage et la BNS doivent également appliquer des critères comparables lors de l'évaluation des objets afin d'éviter des contradictions sur le plan réglementaire.

Les trois lignes de défense

Le Conseil fédéral révise la législation sur les liquidités des banques. Dans ce contexte, il utilise le terme de modèle des «trois lignes de défense». Ces lignes de défense désignent des instances contribuant à répondre aux besoins de liquidité d'une banque en cas de crise.

Tout d'abord, la responsabilité propre des banques, caractérisée par de solides réserves de liquidités et une structure financière stable, pour être parée contre une volatilité à court terme des marchés.

Si une banque devait néanmoins tomber en crise, la banque centrale nationale servirait de deuxième ligne de défense avec l'«Emergency Liquidity Assistance» (ELA) ou le projet prévu de «Liquidités en échange de garanties hypothécaires» (LCGH). Cela peut constituer une source de liquidité dans des situations extrêmes, à condition que des garanties soient proposées à cette fin. La troisième ligne de défense prévue, le «Public Liquidity Backstop» (PLB), comprend une aide supplémentaire de trésorerie, mais selon le projet de loi uniquement pour les banques d'importance systémique. Cette mesure vise à garantir que les établissements critiques maintiennent leur fonction opérationnelle même en présence de problèmes graves et ne compromettent pas l'équilibre macro-économique général.

Êtes-vous préoccupée par la stabilité financière?

C'est ce dont la BNS s'occupe. Pour moi, il s'agit plus du maintien de l'équité: si les petites banques ne pouvaient pas demander une aide de liquidité en cas d'urgence, cela ne serait guère équitable et entraînerait une distorsion du marché. Mais avec l'extension de l'ELA, nous espérons disposer d'un moyen efficace d'y pallier. En tant que place financière dans son ensemble, nous devons nous assurer que tout le monde dispose des mêmes opportunités. Car il est certain que si une banque rencontre des difficultés, cela affecte toujours l'ensemble de la place financière. LCGH doit donc être conçu de manière à ce que toutes les banques puissent participer avec les garanties figurant dans leurs livres.

Structure associative

Onze taskforces pour la formation d'opinion

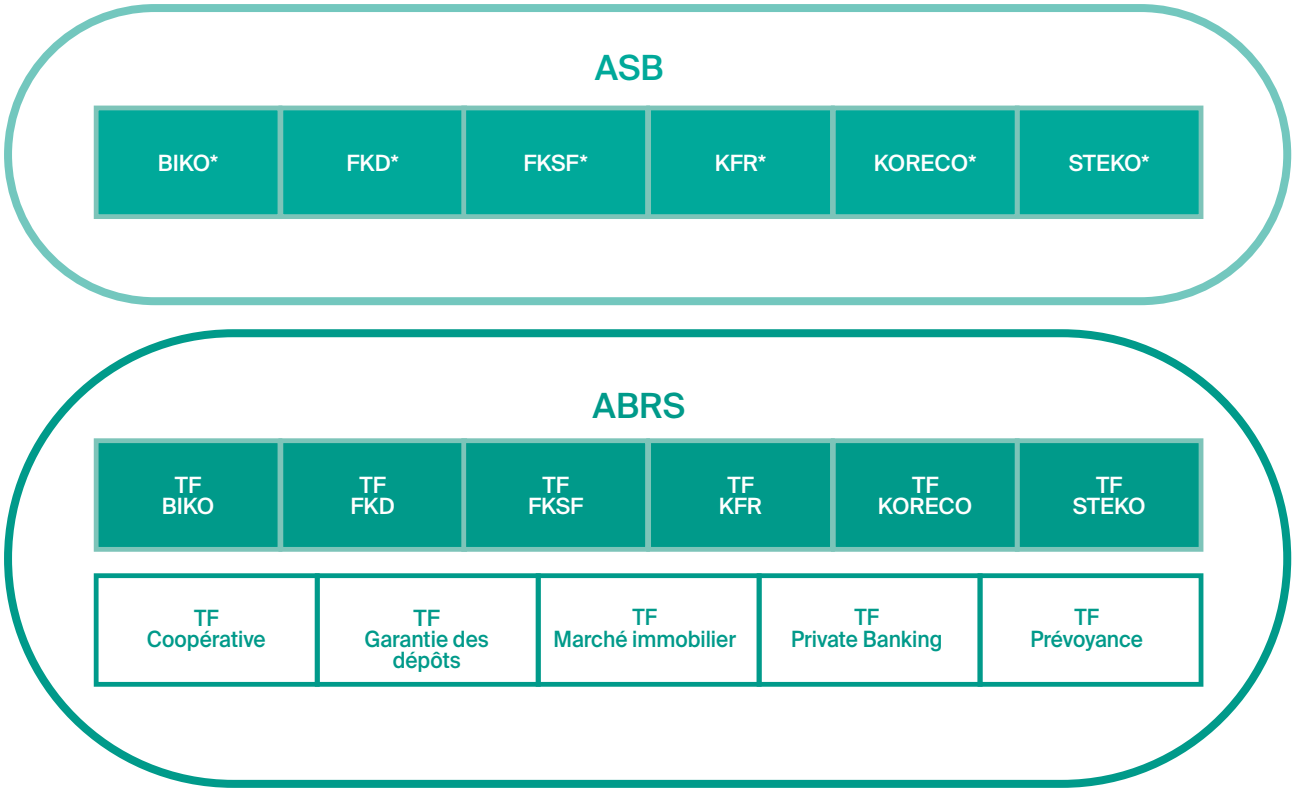

Taskforces thématiques (TF)
Première rangée: TF en tant que reflet des commissions ASB;
deuxième rangée: TF supplémentaires pour d'autres sujets

***BIKO:** Commission d'experts Formation; **FKD:** Commission d'experts Numérisation; **FKSF:** Commission d'experts Sustainable Finance; **KFR:** Commission d'experts Réglementation des marchés financiers et présentation des comptes; **KORECO:** Commission d'experts Droit et Compliance; **STEKO:** Commission d'experts Impôts

Aperçu du paysage associatif

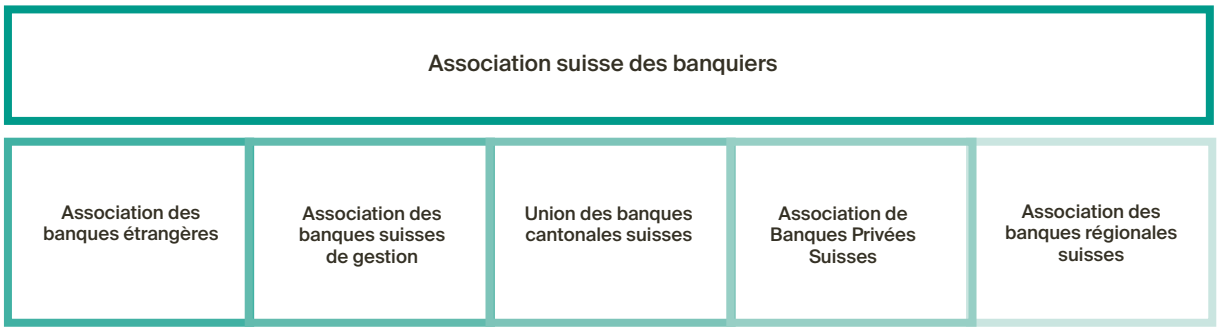

En plus des associations de groupe, il existe des associations bancaires dans les cantons et les villes regroupant les banques qui y sont établies (associations locales). Exemples: Basler Bankenvereinigung, Solothurner Banken, Zürcher Bankenverband. Enfin, il existe des associations cantonales de banques régionales, telles que rencontrées dans les cantons de Berne et de Zurich.

Chiffres clés

Nombre de banques suisses

	2003	2013	2023
Banques cantonales	24	24	24
Grandes banques	3	2	4
Banques régionales	83	64	59
Banques Raiffeisen*	1	1	1
Banques opérant en Bourse	55	47	40
Banques en mains étrangères	122	93	60
Filiales de banques étrangères	26	27	27
Banques privées	15	11	6
Autres banques	4	14	16
Total	**333**	**283**	**237**

* Le groupe Raiffeisen est composé de 219 coopératives

Source: FINMA + BNS

Place bancaire forte grâce à des instruments prospectifs

Les banques mondiales d'importance systémique sont en tête de l'ordre du jour des régulateurs financiers mondiaux depuis plus d'une décennie. Néanmoins, la crise de CS a révélé des faiblesses fondamentales et étonnantes sur la place bancaire suisse.
Ces faiblesses tiennent à la fois à la mise en œuvre des règles existantes et à l'absence de mécanismes adéquats. Ce qui s'impose à l'avenir, ce sont des instruments de planification et de surveillance pour une place bancaire fiable et renforcée.

Auteurs de la tribune d'invité:
Prof. Pascal Böni
Prof. em. Heinz Zimmermann

Les banques gèrent des risques et en contractent d'importants en l'occurrence: les questions sur la manière de concevoir un système bancaire robuste sont aussi anciennes que les banques elles-mêmes.
Les risques découlant de l'activité de crédit ou de la transformation des échéances et exprimés en risques de refinancement, de liquidité et de taux d'intérêt sont étroitement liés au développement économique global.

Solidité – ex ante

Le marché moderne des capitaux des banques, la taille et la complexité des établissements financiers posent aujourd'hui des défis majeurs concernant la solidité du système financier dans son ensemble. Le cas de CS démontre que les coûts économiques possibles d'une faillite d'une banque d'importance systémique seraient énormes, voire imprévisibles. La réglementation et la supervision bancaires visent donc à prévenir les crises ou à en atténuer les conséquences. Il est essentiel que les mesures réglementaires soient efficaces ex ante et ne constituent pas des incitations contre-productives à la gestion.

Quatre instruments sont au premier plan:

1. Fonds propres

En 1935, la Suisse a introduit pour la première fois des exigences de capital minimum et les a étendues par la suite dans le cadre des normes de Bâle I à III (1988, 2004, 2010). L'illustration (voir ci-dessous) montre qu'au fil du temps, les ratios de fonds propres ont considérablement baissé, en majorité pour les grandes banques. Ces dernières présentaient les fonds propres les plus élevés avant leur réglementation, mais les plus faibles depuis les années 1990, ce qui ne répond pas du tout aux exigences économiques selon lesquelles les fonds propres devraient augmenter de manière supérieure à la moyenne avec la taille et le risque systémique des banques.

La pondération des risques basée sur les modèles (Bâle II) a peut-être accentué la tendance à la baisse des fonds propres, tandis que Bâle III (exigences de fonds propres non pondérées) l'a plutôt ralentie. L'argument répandu des coûteux capitaux propres succombe à une conclusion circulaire difficilement défendable: en raison de la prime de risque élevée, la faible capitalisation et le coefficient élevé de financement par des fonds de tiers qui en résultent sont une cause majeure du coût élevé des fonds propres. Toutefois, au lieu de la conclusion circulaire (incorrecte), il conviendrait d'admettre qu'il existe un lien entre les coûts en capital et le financement externe, et que le coût (total) du capital diminue si la dotation en capitaux propres est renforcée. Le rôle du capital de renflouement interne (Bail-in), c'est-à-dire la conversion de la dette en fonds propres en cas de crise, s'avère être un instrument ex ante économiquement solide pour atténuer les crises, puisque les banques peuvent acquérir du capital-risque sur le marché des capitaux à un stade précoce à des conditions (encore) conformes au marché et peuvent le convertir en cas de besoin, c'est-à-dire en période de crise.

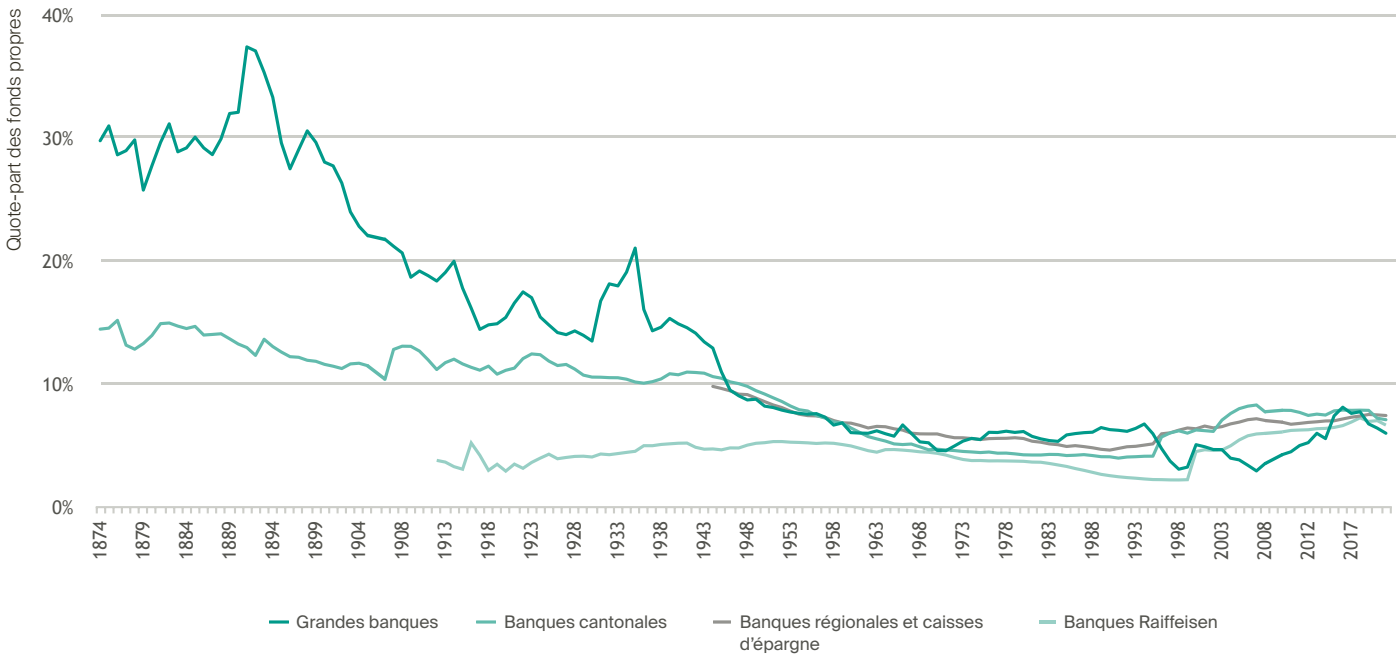

Sources: 1874-1905 A. Jöhr; 1906-2008 SNB; 2009-2021 S. Amrein, IFZ HSLU

2. Liquidité

La disponibilité des liquidités des banques centrales est essentielle à la prévention des effets de contagion, qui peuvent être transmis aux banques solvables par un établissement en crise. Toutefois, l'accès d'urgence aux liquidités exige par la loi la solvabilité de la banque dans le besoin, ce qui nécessite une distinction claire entre liquidité (capacité de paiement) et solvabilité. Le cas de CS montre une fois de plus que la solvabilité en cas de crise ne peut être déterminée de manière fiable ou délimitée par rapport à une illiquidité. Des mécanismes ex ante sont donc essentiels pour garantir la liquidité, par exemple sous la forme d'options de liquidité contractuelles, que les banques doivent acquérir ex ante contre des garanties et coûts de mise à disposition. De telles options de liquidité renforceraient la confiance dans les banques, puisque les dépôts sécurisés de la sorte peuvent être couverts directement par les banques elles-mêmes et pas seulement par la garantie légale des dépôts, qui, en cas de faillite d'une grande banque, serait d'une manière ou d'une autre dotée d'un capital insuffisant et ne pourrait donc pas prendre effet.

3. Indicateurs fondés sur le marché

Les prix du marché des capitaux, tels que ceux des Bail-in Bonds ou des Credit Default Swaps (CDS), peuvent être utilisés comme signaux d'alerte concernant les problèmes rencontrés par les établissements financiers. Une prise en considération précoce des prix des marchés de capitaux dans le contexte de la surveillance pourrait donner aux acteurs la possibilité de planifier et de mettre en œuvre des solutions privées en temps opportun, plutôt que des mesures d'urgence frénétiques s'opposant aux principes du marché. Les signaux du marché et les informations fondées sur celui-ci devraient donc compléter les instruments réglementaires actuels et obliger les autorités de surveillance à agir activement. Cela renforce non seulement la discipline du marché en tant qu'instrument réglementaire central, mais réduit également la pression de justification et le besoin de coordination des autorités dans l'activation d'interventions.

4. Plans d'urgence

Dans la mesure du possible, les plans d'urgence devraient se concentrer sur des solutions basées sur le marché et non pas administrées. Dans le cas de CS, cela aurait dû signifier que la reprise n'aurait pas été réalisée avec un seul soumissionnaire (UBS). Bien qu'il y ait eu plusieurs candidats potentiels financièrement solides, l'Administration fédérale a pris en compte UBS uniquement dans le processus d'appel d'offres. Toutefois, suffisamment de temps était disponible pour trouver une solution relevant de l'économie du marché: au plus tard depuis octobre 2022, les indicateurs de marché signalaient clairement le déséquilibre financier de CS. Depuis lors, un échange actif a aussi eu lieu entre les autorités fédérales et CS en matière de planification d'urgence. Une procédure d'appel d'offres ouverte aurait permis un prix d'acquisition déterminé par le marché, dans lequel les pertes des actionnaires de CS et des détenteurs d'obligations AT1, les bénéfices substantiels des détenteurs d'obligations de CS et ceux des actionnaires d'UBS auraient été réglés par le marché et non par l'Administration fédérale.

Prof. Pascal Böni, MBA, M.B.L-HSG,
Tilburg School of Economics and Management, Tilburg Institute for Private Markets (TiPM), Université de Tilburg (Pays-Bas)

Prof. em. Heinz Zimmermann,
Faculté des sciences économiques, Center for Innovative Finance (CIF), Université de Bâle

Publication de P. Böni et H. Zimmermann:
«The Credit Suisse bailout in hindsight: not a bitter pill to swallow, but a case to follow», in: Financial Markets and Portfolio Management, Vol. 38, Nr. 1, 2024

Taskforces

Taskforce BIKO (Formation) de l'ABRS

Au cours de l'année sous revue, l'accent a de nouveau été mis sur la réforme de la formation commerciale de base 2023. Au cours de l'été, quelque mille apprenti·e·s ont commencé un apprentissage dans une banque conformément à la nouvelle ordonnance sur la formation 2023. Le démarrage a été réussi et très satisfaisant du point de vue de l'ensemble de la branche. La campagne sur les médias sociaux de l'ASB « Banking means opportunities » a également favorisé l'attractivité de la formation dans une banque. La réforme de la formation commerciale de base a été saisie comme une occasion de remanier la certification des praticien·ne·s formateur·trice·s. Par exemple, deux documents de base ont été regroupés en un seul règlement et certains contenus ont été adaptés à la situation régnante. Au cours de l'année à venir, l'ASB prévoit diverses activités de communication pour rappeler aux banques les avantages de la certification pour les praticien·ne·s formateur·trice·s et les convaincre d'adopter un standard de qualité commun. L'avenir du programme BEM (formation bancaire initiale pour porteurs de maturité) est toujours ouvert. Diverses discussions ont eu lieu avec la Communauté d'intérêt de soutien de la formation commerciale de base (IGKG), organe responsable de la profession d'employé·e de commerce CFC Service et Administration, mais certaines décisions fondamentales sont toujours en suspens. La recherche de solutions sera une priorité pour l'unité de formation de l'ASB au cours de l'année à venir. C'est pourquoi, en mars 2024, elle organise un premier atelier pour les représentants des banques.
En outre, des discussions régulières ont eu lieu entre l'ASB et de nombreux prestataires de formation continue dans le domaine Banking & Finance. Les besoins de formation des banques ont été pris en compte dans le processus et il a été veillé à ce que les offres correspondantes soient disponibles.

Lead taskforce: Franziska Amstutz, Banque Valiant SA

Taskforce Coopérative de l'ABRS

La taskforce a organisé un webinaire sur la révision du droit de la société coopérative pour les banques ayant la forme juridique de la coopérative de l'ABRS. Le webinaire a été organisé et dirigé par Daniele Ceccarelli, avocat et ancien responsable de la taskforce ABRS. Sophie Leuenberger, avocate et directrice adjointe de Idée Coopérative Genossenschaft, a informé des évolutions politiques dans le domaine du droit de la société coopérative. L'accueil réservé à ce webinaire a été très positif. Vers la fin de l'année en cours, le Conseil fédéral a estimé qu'aucune révision totale du droit de la société coopérative ne s'imposait, mais que, si nécessaire, des modifications spécifiques devaient être envisagées. Cette évolution peut être considérée comme positive.

Lead taskforce: Claudia Wyss, WIR Bank Genossenschaft

Taskforce Garantie des dépôts de l'ABRS

Depuis la publication de l'ordonnance modifiée sur les banques en novembre 2022, la mise en œuvre de la révision de la garantie des dépôts par les banques est en attente. La taskforce était donc inactive en 2023.

Lead taskforce: Serge Laville, Banque Valiant SA

Taskforce FKD (Numérisation) de l'ABRS

L'année sous revue a été marquée par les progrès réalisés dans le cadre du projet «Multibanking pour clients privés». Le Memorandum of Understanding élaboré dans le cadre de l'avant-projet a été signé par une pluralité de banques, en grande majorité par des banques régionales. Dans ce document, les banques réaffirment leur intention d'ouvrir leurs systèmes de manière à ce que la clientèle privée puisse partager ses données de compte avec d'autres banques et prestataires de services. Certaines banques ont déjà commencé à travailler sur ce point. Dans le même temps, le groupe de travail Multibanking a entamé des clarifications juridiques en ce qui concerne l'introduction prévue du «Multibanking pour clients privés» à partir du quatrième trimestre 2024, dans le sens de travaux préparatoires pour les banques participantes. En outre, le projet «Pliffers», qui identifie et évalue les possibilités d'introduction d'un jeton de monnaie scripturale, a été poussé. En mars, le livre blanc correspondant «Le jeton de monnaie scripturale: livre blanc de l'ASB sur le franc suisse numérique» a été publié. Enfin, la Commission d'experts Numérisation de l'ASB a traité divers sujets tels que Collaborative Analytics, Data-driven Banking, l'intelligence artificielle, les modèles d'innovation, les modèles de collaboration et le développement de la place financière dans le domaine Crypto-Finance/Assets.

Lead taskforce: Christoph Wille, Banque Valiant SA

Taskforce FKSF (Sustainable Finance) de l'ABRS

En 2023, les banques régionales ont été complètement sous le coup de la mise en œuvre des deux autoréglementations, à savoir les «Lignes directrices pour les prestataires de services financiers visant à inclure les préférences ESG et les risques ESG dans le conseil en placement et la gestion d'actifs» et les «Lignes directrices pour les prestataires de prêts hypothécaires visant à promouvoir l'efficacité énergétique». Les banques régionales se concentrent sur ces dernières, et trois webinaires de l'ABRS avec des experts internes et externes sur le sujet ont suscité un fort intérêt. La collecte correcte des données joue un rôle central. Ces derniers mois, les exigences de la FINMA en matière d'évaluation des risques financiers liés au climat sont devenues plus spécifiques. Il s'agit d'un sujet retenant de plus en plus l'attention des banques régionales. Parmi les autres sujets abordés, citons la mise en œuvre des Swiss Climate Scores et les questions relatives à celle du reporting de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) pour les entreprises suisses. L'ABRS est convaincue que le cadre réglementaire actuel rend déjà possible un système financier durable dans une large mesure. Des dispositifs réglementaires supplémentaires et la possibilité d'une application proportionnelle devraient être introduits avec prudence.

Lead taskforce: Reto Huenerwadel, Hypothekarbank Lenzburg AG

Taskforce Marché immobilier de l'ABRS

Avec l'adoption de l'ordonnance révisée sur les fonds propres le 29 novembre 2023, le Conseil fédéral a fixé une étape clé dans la mise en œuvre de Bâle III final, clôturant une longue phase d'échanges intensifs entre la branche et les autorités. En amont, l'ABRS était intervenue directement par voie de consultation ainsi que par l'intermédiaire de l'ASB pour faire part de ses préoccupations affectant la substance même des activités hypothécaires. Elles ont été respectées en partie, de sorte que le délai pour d'éventuelles corrections de valeur a été quelque peu réduit, les fourchettes de nantissement ayant été légèrement ajustées.

Les directives révisées correspondantes (exigences minimales et directives pour les prêts hypothécaires) sont toujours en attente de reconnaissance par la FINMA, qui se prononcera au premier trimestre de 2024. L'objectif est de mettre en œuvre cette autorégulation en même temps que l'introduction de Bâle III final, prévue pour le 1er janvier 2025, c'est-à-dire avec l'implémentation de l'ordonnance sur les fonds propres et de celles de la FINMA.

Un nouveau sujet d'importance pour les banques régionales est le programme «Liquidités en échange de garanties hypothécaires» (LCGH) lancé par la BNS à l'été 2023. L'ABRS vise à ne pas concevoir de manière trop restrictive les termes du programme. Le sujet est également suivi par la taskforce KFR.

Lead taskforce: Beat Schneeberger, Banque Valiant SA

Taskforce KFR (Réglementation des marchés financiers et Présentation des comptes) de l'ABRS

Le traitement aval de la crise de CS a été l'un des principaux sujets abordés au cours de l'année 2023. L'accent a été mis sur le concept des trois lignes de défense, dans lequel l'ABRS représente les préoccupations suivantes: en ce qui concerne l'Emergency Liquidity Assistance (ELA), il convient d'exploiter plus pleinement le potentiel des garanties et, lors de la mise en place du Public Liquidity Backstop (PLB), d'éviter les distorsions de concurrence, en particulier dans les opérations d'intérêts. Dans ce contexte, l'extension de l'ELA aux banques qui ne sont pas d'importance systémique, sous le titre «Liquidités en échange de garanties hypothécaires» (LCGH), a également été accompagnée.

La révision de l'ordonnance sur les fonds propres, adoptée par le Conseil fédéral le 29 novembre 2023, a mis fin à un chantier réglementaire de longue haleine. Les préoccupations soulevées par l'ABRS et soutenues par l'ASB – une courte période de statu quo pour les corrections de valeur à la hausse et la prévention de désavantages dans les pondérations-risque des immeubles de rapport – ont été partiellement prises en compte.

Parmi les autres thèmes abordés, nous citerons les ajustements possibles des critères de participation au régime des petites banques (RPB) et l'étendue nécessaire d'une nouvelle enquête sur les crédits individuels (EKE).

Lead taskforce: Serge Laville, Banque Valiant SA

Taskforce KORECO (Droit et Compliance) de l'ABRS

La liste des sujets dans le domaine Droit et Compliance a également été chargée en 2023. En ce qui concerne les sanctions contre la Russie, la confiscation des avoirs bloqués pour la reconstruction de l'Ukraine et le traitement des avoirs de cercles oligarques russes ont été discutées de manière générale (droits et obligations des banques). Dans le sillage de la crise de CS, de nombreuses questions se sont posées sur les conséquences d'éventuels ajustements du cadre juridique du marché financier, tels que le système de rémunération, le Public Liquidity Backstop (PLB) et les liquidités en échange de garanties hypothécaires (LCGH).

Le projet actuel de l'ASB Retail Multibanking a été interprété de manière légale afin que la mise en œuvre de cette initiative prometteuse, dans laquelle les banques régionales sont majoritaires, puisse se poursuivre. Dans le domaine de l'autorégulation en matière de développement durable, qui inclut également le domaine hypothécaire, les exigences réglementaires pour lutter contre l'écoblanchiment (Greenwashing) ont été suivies en étroite consultation avec les autorités.

Avec la révision répétée de la réglementation contre le blanchiment d'argent, le projet de loi sur la transparence des personnes morales (LTPM) avait pour objectif de limiter les coûts opérationnels et la prise en charge de la tenue des registres, ce qui est une préoccupation importante en particulier pour les petites banques. La révision de la CDB, qui avait déjà été visée, a maintenant été grevée par ces changements juridiques prévisibles, mais a tout de même progressé.

Parmi les autres sujets abordés dans le cadre de l'initiative pour l'argent liquide, nous citerons une évaluation juridique de l'accès au trafic des paiements et à l'argent liquide, les attentes posées à la FINMA dans le domaine de l'intelligence artificielle et la participation dans le contexte du positionnement avec economiesuisse.

Lead taskforce: Pascal Baumgartner, Entris Banking SA

Taskforce Private Banking de l'ABRS

En 2023, le comité de pilotage Private Banking de l'ASB s'est concentré sur les sanctions, les activités transfrontalières et le développement durable. Le lead concernant le dossier Credit Suisse a été repris par une autre instance, ce qui explique pourquoi ce sujet n'a été abordé qu'occasionnellement. Dans le domaine des sanctions, l'accent a été mis sur l'évaluation de l'évolution actuelle du point de vue du Private Banking. En ce qui concerne les activités transfrontalières, des travaux intensifs ont été poursuivis sur de nouvelles approches de négociation avec l'UE, également en coopération directe avec le SIF et la secrétaire d'État Daniela Stoffel. Avec l'introduction de l'autorégulation au début de 2023, une étape importante a été franchie dans le domaine du développement durable. Au cours de l'année, l'accent a été mis sur l'affinement des directives et les travaux pertinents dans le domaine de l'écoblanchiment. Pour l'ABRS, il était une fois de plus important dans toutes les questions d'être à jour sur les questions réglementaires et de faire valoir les points de vue des banques régionales.

Lead taskforce: Michael Steiner, acrevis Bank AG

Taskforce STEKO (Impôts) de l'ABRS

Au cours de l'année sous revue, le domaine de l'impôt anticipé a été au centre des travaux. À la suite des travaux préparatoires approfondis, le conseil d'administration de l'ASB a décidé de ne pas poursuivre activement la suppression partielle de l'impôt anticipé. Par conséquent, l'accent a été recentré sur l'amélioration du statu quo. Dans un premier temps, une simplification de la procédure pour les annulations de l'IA a été envisagée. Du point de vue des banques régionales, cependant, la solution proposée aurait été associée à des coûts disproportionnés pour un problème plutôt mineur. Avec les représentant·e·s des banques cantonales, le suivi d'une solution technique correspondante a été empêché avec succès. Par la suite, l'attention a été accordée à l'examen d'une modernisation générale ou à une numérisation du processus de taxation ou de demande de restitution. Ce sujet est toujours en traitement et nécessite toute notre attention.

Lead taskforce: Christian Heydecker, Clientis SA

Taskforce Prévoyance de l'ABRS

L'impact de la révision de la loi sur la surveillance des assurances (LSA), l'introduction du nouveau règlement sur l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et les rachats dans le pilier 3a ont été des thèmes abordés par la taskforce au cours de l'année sous revue. La révision de la LSA exige une classification claire de l'intermédiaire comme lié ou non lié et concerne tous les établissements qui offrent des produits d'assurance à leurs client·e·s. Avec le nouveau règlement sur l'AVS, le retrait de la pension vieillesse de comptes de libre passage est adapté au pilier 3a après un délai transitoire de cinq ans. Le généreux délai transitoire témoigne de la vision de l'autorité de surveillance sur les plans financiers existants. Cependant, la procédure de consultation de l'OPP 3 lancée en novembre, dans le but de mettre en œuvre le rachat dans le pilier 3a, n'a plus grand-chose en commun avec la motion Ettlin initiale.

Lead taskforce: Daniel Friedli, Entris Banking SA

Membres des taskforces (état au 31 décembre 2023)

TF BIKO (Formation)
Franziska Amstutz, Banque Valiant SA
Nando Gasser, Clientis SA
Remo Gerber, BS Bank Schaffhausen AG
Ursula Gomez, acrevis Bank AG
Patrizia Seifert, LLB (Schweiz) AG
Isabelle Stalder, Bernerland Bank AG
Stefan Stucki, Entris Banking SA

TF Coopérative
Markus Gosteli, AEK BANK 1826 Genossenschaft
Felix Hofstetter, Bank EKI Genossenschaft
Sandro Meichtry, Bank Thalwil Genossenschaft
Marcel Melliger, Sparcassa 1816 Genossenschaft
Natalie Sigg, Sparcassa 1816 Genossenschaft
Hanspeter Sinzig, Burgerliche Ersparniskasse Bern, Genossenschaft
Claudia Wyss, WIR Bank Genossenschaft

TF Garantie des dépôts
Serge Laville, Banque Valiant SA
Daniel Reusser, Bank EKI Genossenschaft
Martin Vogler, Banque Valiant SA

TF FKD (Numérisation)
Andrew Burrows, Hypothekarbank Lenzburg AG
Caesar Gfeller, Entris Banking SA
Claudio Gisler, WIR Bank Genossenschaft
Stefan Lutziger, Bank Avera Genossenschaft
Christoph Wille, Banque Valiant SA
Kurt Wyss, Clientis SA

TF FKSF (Sustainable Finance)
Michael Elsaesser, Bernerland Bank AG
Reto Huenerwadel, Hypothekarbank Lenzburg AG
Yannik Ilkow, LLB (Schweiz) AG
Tobias Kurz, Banque Valiant SA
Fabian Schaefer, Bank Thalwil Genossenschaft
Nils Schlünzen, AEK BANK 1826 Genossenschaft
Martin Tschirky, Bank BSU Genossenschaft

TF Marché immobilier
Martin Kaindl, LLB (Schweiz) AG
Martin Kaufmann, Regiobank Solothurn AG
Ivo Peyer, Sparcassa 1816 Genossenschaft
Christian Pletscher, Hypothekarbank Lenzburg AG
Beat Schneeberger, Banque Valiant SA
Kurt Stauffer, Ersparniskasse Rüeggisberg Genossenschaft
Bettina Wüest, Bernerland Bank AG

TF KFR (Réglementation des marchés financiers et Présentation des comptes)
Rolf Bohnenblust, Hypothekarbank Lenzburg AG
Serge Laville, Banque Valiant SA
Monika Lüdy, Entris Banking SA
Matthias Montani, Banque Valiant SA
Daniel Reusser, Bank EKI Genossenschaft
Daniel Sommer, Spar und Leihkasse Bucheggberg AG
Albert Thommen, Regiobank Solothurn AG

TF KORECO (Droit et Compliance)
Pascal Baumgartner, Entris Banking SA
Tamara Bühlmann, acrevis Bank AG
Mattia Carugo, Clientis SA
Nando Gasser, Clientis SA
Steve Lutzmann, LLB (Schweiz) AG
René Oppliger, Banque Valiant SA
Ramona Umhang, Entris Banking SA

TF Private Banking
Mark Frehner, Bank EEK AG
Sven Ingold, Regiobank Solothurn AG
Daniel Meier, Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG
Marc Praxmarer, Banque Valiant SA
Michael Steiner, acrevis Bank AG
Marco Zörner, Sparkasse Schwyz AG

TF STEKO (Impôts)
Christian Gisi, Banque Valiant SA
Christian Heydecker, Clientis SA
Patrick Schwarz, acrevis Bank AG
Beat Stöckli, Ersparniskasse Schaffhausen AG

TF Prévoyance
Daniela Bürki, Bank SLM AG
Franz Feller, Hypothekarbank Lenzburg AG
Daniel Friedli, Entris Banking SA
Beat Kauer, Ersparniskasse Rüeggisberg Genossenschaft
Martin Koller, Banque Valiant SA
Monika Krebs, AEK BANK 1826 Genossenschaft
Stefan Scheibli, WIR Bank Genossenschaft

Conseil d'administration

Depuis la gauche: Markus Gosteli, David Sarasin, Christian Heydecker, Jürg Ritz, Marianne Wildi, Markus Gygax, André Wegmann, Peter Ritter, Markus Boss (manquent sur la photo: Suzanne Marclay-Merz et Michael Steiner)

Secrétariat

Jürg de Spindler
Directeur

Manuela Kohler
Assistante de la Direction

Angela Blatter
Assistante de la Direction

Membres de l'Association

acrevis Bank AG

AEK BANK 1826 Genossenschaft

Alpha RHEINTAL Bank AG

Baloise Bank AG

Bank Avera Genossenschaft

Bank BSU Genossenschaft

Bank EEK AG

Bank EKI Genossenschaft

Bank Gantrisch Genossenschaft

Bank in Zuzwil AG

Bank Leerau Genossenschaft

Bank Oberaargau AG

Bank SLM AG

Bank Thalwil Genossenschaft

BANK ZIMMERBERG AG

BBO Bank Brienz Oberhasli AG

Bernerland Bank AG

Bezirks-Sparkasse Dielsdorf Genossenschaft

Biene Bank im Rheintal Genossenschaft

BS Bank Schaffhausen AG

Burgergemeinde Bern, DC Bank, Deposito-Cassa der Stadt Bern

Burgerliche Ersparniskasse Bern, Genossenschaft

Caisse d'Epargne Courtelary SA

Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative

Clientis SA

Clientis Bank Aareland AG

Clientis Bank im Thal AG

Clientis Bank Oberuzwil AG

Clientis Bank Thur Genossenschaft

Clientis Bank Toggenburg AG

Clientis EB Entlebucher Bank AG

Clientis Sparkasse Oftringen Genossenschaft

CRÉDIT MUTUEL DE LA VALLÉE SA

Entris Banking SA

Ersparniskasse Affoltern i.E. AG

Ersparniskasse Rüeggisberg Genossenschaft

Ersparniskasse Schaffhausen AG

ESPRIT Netzwerk AG

GRB Glarner Regionalbank Genossenschaft

Hypothekarbank Lenzburg AG

Leihkasse Stammheim AG

Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG

LLB (Schweiz) AG

Regiobank Männedorf AG

Regiobank Solothurn AG

SB Saanen Bank AG

Sparhafen Bank AG

Spar- und Leihkasse Bucheggberg AG

Spar- und Leihkasse Frutigen AG

Spar- und Leihkasse Thayngen AG

Spar- und Leihkasse Wynigen AG

Spar+Leihkasse Riggisberg AG

Sparcassa 1816 Genossenschaft

Sparkasse Schwyz AG

Sparkasse Sense

Banque Valiant SA

WIR Bank Genossenschaft

Zürcher Landbank AG

Impressum

Éditeur et rédaction
Verband Schweizer Regionalbanken
Association des banques régionales suisses
Mattenstrasse 8, 3073 Gümligen
www.regionalbanken.ch

Concept et réalisation
Schmucki Agentur für Kommunikation AG, Uster, www.agenturschmucki.ch

Photos
Ben Zurbriggen, Biel/Bienne, www.ben-zurbriggen.ch (Activités, p. 6-8, Conseil d'administration et secrétariat p. 29)
Pascale Amez, Berne, www.pascaleamez.ch (Activités, p. 8)
Page des membres: le matériel photographique a été fourni par les membres

Traduction
Denis Fournier, Martigny, www.webmaistre.ch

Relecture
Lea von Brückner, Zurich, www.leavonbrueckner.ch

Avril 2024

Verband Schweizer Regionalbanken
Association des banques régionales suisses
Mattenstrasse 8
3073 Gümligen

www.regionalbanken.ch